

Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
De Saint Denis de Méré
Séance du 03 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Manuel MACHADO, Maire

Etaient Présents : Manuel MACHADO, Maire, Gilbert JOUENNE, adjoint, Stéphanie ERNOULT, adjointe, Anne-Marie ESNAULT, Sonia HUE, Amandine FRENÉE, Graziella BRION, Alain FERRAND, Gervais BALLUAIS,

Avaient donné pouvoir : Vanessa LARCHER, adjointe à Stéphanie ERNOULT, Sébastien MONY à Gervais BALLUAIS,

Excusée : Françoise LAMACHE,

Absent : Alexis GAILLARD.

Quorum : Nombre de membres en exercice : 13 – Quorum : 7 – Présents : 9 (quorum atteint)

Madame Anne-Marie ESNAULT a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 03 février 2023 a été adressé aux membres du conseil municipal dans les huit jours suivants ladite séance et est approuvé en début de cette séance par les membres présents.

Ordre du jour de la séance et décisions :

1- Adoption Compte Administratif 2022 - Budget Général

Monsieur le Maire donne lecture d'une présentation brève et synthétique du compte administratif 2022.

Sous la présidence de M. Gilbert JOUENNE, doyen de l'assemblée délibérante, le conseil municipal examine le compte administratif 2022 du budget général qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	484 436,63 €
Recettes	658 761,72 €

Investissement

Dépenses	155 539,62 €
Recettes	214 290,15 €

Hors de la présence de M. MACHADO, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget général.

2- Adoption Compte Administratif 2022 - Budget Annexe « Assainissement »

Sous la présidence de M. Gilbert JOUENNE, doyen de l'assemblée délibérante, le conseil municipal examine le compte administratif 2022 du budget annexe « Assainissement » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	13 585,66 €
Recettes	17 301,78 €

Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	3 334,18 €

Hors de la présence de M. MACHADO, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget annexe « Assainissement ».

3- Adoption Compte Administratif 2022 - Budget Annexe « Lotissement Le Clos Mérois »

Sous la présidence de M. Gilbert JOUENNE, doyen de l'assemblée délibérante, le conseil municipal examine le compte administratif 2022 du budget annexe « Lotissement Le Clos Mérois » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	104 896,55 €
Recettes	104 896,18 €
Résultat global de fonctionnement :	- 0,37 €

Investissement

Dépenses	104 896,18 €
Recettes	104 896,18 €

Hors de la présence de M. MACHADO, Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2022 du budget annexe « Lotissement Le Clos Mérois ».

4- Approbation des Comptes de gestion du Percepteur 2022 - Budget Général - Budget Annexe « Assainissement » - Budget Annexe « Lotissement le Clos Mérois »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5- Affectation du résultat 2022 – Budget Général

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif 2022 du budget général, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter au budget général pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

– compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » :	59 118,34 €
– compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	303 807,31 €

6- Affectation du résultat 2022 – Budget Annexe « Assainissement »

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif 2022 du budget annexe « Assainissement », après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter au budget annexe « Assainissement » pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

– compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	14 41,67 €
---	------------

7- Aménagement Sécurité RD562 Traversée des Landes

Nous avons demandé à notre maître d'œuvre d'organiser une nouvelle réunion des intervenants dans ce dossier afin de le relancer.

8- Questions diverses

- Ecole : Monsieur Gilbert JOUENNE, adjoint, informe le conseil municipal d'un projet de plantation d'une haie bocagère avec les enfants de l'école par l'Association Environnement Vallée du Noireau. Le conseil municipal valide ce projet.
- Manifestations à venir :
 - Etoile Cycliste Condéenne – Course cycliste La Condéenne 12/03/2023
 - Triton Condéen – Duathlon 12/03/2023
 - Randonnée Printemps 19/03/2023
 - St Denis Animation – Chasse œufs de Pâques 08/04/2023
 - Rando VTT et Marche Activ'école 16/04/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 35.